



le XV d'attac

Le bulletin d'information mensuel
d'ATTAC Paris 15ème
n° 69 avril 2006

Pour des raisons de calendrier, la **réunion mensuelle de mai** aura lieu exceptionnellement le **mercredi 2 mai à 19 h30** au Foyer de Grenelle.

Attac s'invite dans le débat électoral

Plusieurs comités locaux parisiens, dont Attac Paris 15, s'associent pour organiser une conférence sur le Manifeste altermondialiste d'Attac, en la présence de Aurelie Trouvé, co-présidente de Attac.

Elle aura lieu le **jeudi 5 avril à 20h00 au FIAP**, rue Cabanis, dans le 14ème arrondissement. Ce lieu est facilement accessible depuis le 15ème par métro (Glacière) ou bus (62).

Les usagers interpellent la Mairie de Paris pour une remunicipalisation de l'eau en 2009

2007 et 2009 : deux années cruciales pour l'avenir de la gestion de l'eau à Paris. Les contrats signés pour 25 ans avec les multinationales (Véolia ex Vivendi et Suez-Lyonnaise) pour la distribution de l'eau, arrivent à échéance en 2009. En 2007 la municipalité doit prendre la décision de les renouveler ou de revenir en régie municipale. Derrière ce choix quels sont les véritables enjeux ?

L'eau et l'assainissement relèvent de la responsabilité du Conseil municipal et du Maire qui choisissent le mode de gestion : un choix public avec la mise en place d'une régie municipale, ou un choix privé où le service public est délégué à une société privée comme Veolia-CGE (ex-Vivendi), Suez-Lyonnaise des Eaux ou la Saur.

Pour 95 % de la population mondiale l'eau est un service public. L'exception française c'est d'avoir confié ce bien commun à des sociétés devenues multinationales. En quelques décennies 80 % de la distribution de l'eau en France a été déléguée au privé. Paris n'a pas échappé à l'exception française : en 1985 l'ancienne majorité municipale a délégué la distribution de l'eau à Véolia (ex Générale des eaux) et Suez Lyonnaise qui se partagent le gâteau sur les deux rives de la Seine.

Ce choix est réversible en 2009 au terme des contrats. Se fera-t-il dans l'intérêt des usagers ?

Le prix de l'eau et les marges bénéficiaires

D'après un rapport de mai 2001 de l'Assemblée Nationale, le prix de l'eau potable et de l'assainissement est en moyenne de 25 % moins cher lorsque l'exploitation est en régie communale. La différence atteint même 44 % en faveur de la régie intercommunale.

En janvier 2006 l'UFC Que Choisir a publié une enquête selon laquelle, dans la capitale, les sociétés délégataires feraient actuellement des marges bénéficiaires de près de 28 % ... « L'étude menée sur 31 communes de France met en évidence que les prix de l'eau pratiqués dans les grandes agglomérations urbaines sont parfaitement abusifs... les taux de marge nette sur chiffre d'affaires oscillent entre 26 et 42 %. »

Depuis 13 ans à Paris le prix de l'eau a augmenté de plus de 300 % ! Et la municipalité vient d'annoncer aux usagers parisiens 9 % d'augmentation supplémentaire sur leur facture à partir de janvier 2007 !!!

L'opacité des comptes

Les marges exceptionnelles s'accompagnent aussi de dysfonctionnements dans la gestion de l'eau que de nombreux experts ont souvent soulignés.

Ainsi l'actuel Maire de Paris a fait réaliser un audit sur la gestion de l'eau rendu public en octobre

ATTAC Paris 15 - 17 rue de l'Avre - 75015 Paris (M° La Motte-Picquet - Grenelle)

Site: <http://www.local.attac.org/paris15>

Courriel: paris15@attac.org

2003 : les résultats étaient accablants à l'encontre de Véolia et de Suez-Lyonnaise.

Ce qui a conduit la municipalité, non pas à une rupture des contrats des délégataires mais à une renégociation sans baisse du prix de l'eau. Suite aux négociations, des avenants aux contrats sont signés fin 2003 qui engageaient, entre autres, les sociétés privées à restituer à la collectivité 153 millions d'euros de provisions pour travaux non réalisés.

En l'absence de Commission de contrôle financier prévue par le code des collectivités locales et de réunion de la Commission consultative des usagers de l'eau prévue aussi par la loi, il n'existe aucun moyen de contrôler la restitution de cette somme. D'où l'interpellation du Maire de Paris par notre collectif. Des communes importantes ont repris en régie la distribution de l'eau.

C'est possible aussi à Paris.

Réunion du « Collectif eau à Paris, pour la remunicipalisation », mardi 24 avril à 19h30 à la Confédération Nationale du Logement 62 Bd Richard Lenoir 75011 Paris

« Collectif eau à Paris, pour la remunicipalisation » : ACME, les comités locaux d'Attac de Paris, CGT Paris, CNL 75, Eau Secours IdF, Solidaires Paris, UFAL, CDDSP 75, LCR 75 et des usagers de l'eau...

Pour une Europe sociale, écologique et démocratique

L'association Attac-France a publié au cours des dernières semaines un Manifeste altermondialiste de propositions face au néolibéralisme, qu'elle a mis en débat public, au moment où se déroule une campagne électorale dans laquelle elle entend mettre en évidence les enjeux véritables de notre société, et au moment où est célébré le cinquantième anniversaire du Traité de Rome, fondateur de la construction européenne.

A l'occasion de cet anniversaire, seize Attac d'Europe (Attac Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Jersey, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Suède, Suisse) ont rendu publique une déclaration intitulée : « Vers une refondation de l'Union européenne. Les 10 principes d'Attac pour un traité démocratique ». Cette déclaration réaffirme le refus de voir l'Europe libérale constitutionnalisée. Elle exige « une assemblée nouvelle et démocratique, élue directement par les citoyens de tous les États membres, [qui] sera mandatée pour élaborer un nouveau projet de traité, avec la participation effective des Parlements nationaux », ce projet devant « être soumis à référendum dans tous les États membres ».

Attac-France a réuni à Paris le 24 mars, lors de la soirée publique « Attac réveille l'Europe ! Notre Europe est possible », plusieurs des signataires de cette déclaration (Attac Allemagne, Attac Grèce et Attac Pays-Bas) pour confronter les approches alternatives à l'Europe néolibérale. L'engagement de tous les Attac d'Europe a été scellé autour de la démocratie comme fondement de la construction européenne, de telle sorte que les citoyens soient les maîtres d'œuvre, d'une part en ce qui concerne l'élaboration et l'adoption des traités devant régir l'organisation politique de l'Europe, de l'autre en ce qui concerne les politiques économiques et sociales qui seront ensuite menées. L'enjeu est primordial parce que la déclaration de Berlin, signée le 25 mars par les seuls responsables des trois institutions européennes (Angela Merkel pour le Conseil européen, Hans-Gert Pöttering pour le Parlement, et José Manuel Barroso pour la Commission), stipule que « nous partageons l'objectif d'asseoir l'Union européenne sur des bases communes rénovées d'ici les élections au Parlement européen de 2009 », ce qui signifie clairement que les peuples européens seront exclus de la décision. Attac met donc en garde les décideurs européens contre leur volonté de bousculer le calendrier et de passer en force pour remettre à flot un nouveau traité sans tenir compte des exigences exprimées à travers les « non » français et néerlandais.

Les prochains mois seront l'occasion d'en appeler au débat citoyen, notamment lors du sommet du G8 en Allemagne au mois de juin, à la fin du mandat de la présidence allemande de l'UE. En aucun cas les Attac d'Europe n'accepteront que le défunt « Traité constitutionnel européen » soit remis sur ses rails au travers d'une « rénovation » comme l'entend Angela Merkel. Il n'y a pas de rénovation possible du néolibéralisme. Il n'y a de possible qu'une réfutation, une récusation de celui-ci et la construction d'une Europe « sociale, écologique et démocratique ».

Attac-France, Montreuil, le 26 mars 2007

ATTAC Paris 15 - 17 rue de l'Avre - 75015 Paris (M° La Motte-Picquet - Grenelle)

Site: <http://www.local.attac.org/paris15>

Courriel: paris15@attac.org